ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Annuaires

Question écrite n° 10061

Texte de la question

M Georges Mesmin demande a M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace s'il est dans son intention de reediter un annuaire des abonnes classes par rue. Ce document etait autrefois assure gratuitement et s'averait fort utile, et particulierement pour les abonnes des grandes villes. Le service du minitel remplace l'annuaire par rues, mais n'empeche par pour autant la publication des annuaires alphabetique et professionnel. Bon nombre d'abonnes etant pres a payer l'annuaire par rues, a un prix raisonnable, ne serait-il pas opportun de repondre a leur attente et de reprendre l'edition de ce document.

Texte de la réponse

Reponse. - Jusqu'en 1978, il etait distribue aux abonnes de Paris la liste alphabetique, les annees impaires, et les listes professionnelle et par rues, les annees paires. Il est apparu a cette epoque que la rapide augmentation du nombre des abonnes exigeait de raccourcir la periodicite de parution des listes alphabetique et professionnelle : celles-ci ont des lors ete editees chaque annee, ce qui representait un effort financier important, partiellement compense par la suspension de la parution de la liste par rues. Dans la mesure ou une demande existait cependant, notamment de la part des abonnes professionnels, un essai de reedition de l'annuaire par rues a ete effectue en 1983, puis de nouveau en 1985 ; cette operation a egalement ete tentee dans de grandes villes de province (Marseille en 1984, Lyon en 1985). Toutefois, afin de ne pas alourdir la charge totale d'impression des annuaires, supportee par l'ensemble des abonnes, l'annuaire par rues, qui etait une liste supplementaire, avait ete propose uniquement a la vente, a un prix pouvant etre qualifie de raisonnable (100 francs pour les deux tomes de Paris). Malgre cela, la vente s'est revelee inferieure aux previsions, ce qu a conduit a suspendre a nouveau l'edition de cet annuaire. Depuis lors, ainsi que le souligne tres justement l'honorable parlementaire, la recherche par rues des abonnes de Paris a ete rendue possible sur l'annuaire electronique. L'offre de cette faculte supplementaire ne semble pas de nature a avoir renforce, par rapport a 1985, la demande de la clientele pour un annuaire papier par rues.

Données clés

Auteur : M. Mesmin Georges
Circonscription : - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 10061
Rubrique : Telephone
Ministère interrogé : postes, télécommunications et espace
Ministère attributaire : postes, télécommunications et espace

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 février 1989, page 943